



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Lyon, le

02 AVRIL 2021

Direction de la Sécurité et de la
Protection Civile

Bureau des polices administratives

Affaire suivie par : FGI
Tél. : 04.72.61.61.98
Télécopie : 04.72.61 63 72
Courriel : pref-declarationdemanifestation@rhone.gouv.fr

Récépissé n°2021/201 de déclaration d'un rassemblement (application du code de la sécurité intérieure Livre II – ordre et sécurité publics – articles L211-1 et suivants)

Le Préfet du Rhône

Certifie avoir reçu le 1^{er} avril 2021 de :

- Julien Guigue représentant la FFMC 69 [REDACTED]
- Christophe Babonneau représentant la FFMC 42 domicilié [REDACTED]

une déclaration concernant une manifestation de la Fédération Française des Motards en Colère organisée le 10 avril 2021 de 13h00 à 17h30 à Lyon, au départ de la Place Bellecour en direction de Gerland contre le contrôle technique des 2 roues motorisées.

Itinéraire emprunté :

- Départ Place Bellecour
- Place Antonin Poncet
- Quai du Dr Gailleton
- M7 en direction de Marseille (=> sortie 1.3)
- Pont Pasteur
- Avenue Tony Garnier
- Rue de Gerland
- Avenue Jean Jaurès
- Avenue Berthelot
- Rue Jacqueline Auriol
- Rue Bataille
- Rue Marius Berliet
- Rue de l'épargne
- Rue Marc Bloch
- Pont de l'Université
- Quai du Dr Gailleton
- Place Antonin Poncet
- Fin de la manifestation Place Bellecour

Il faudra respecter les règles de distanciation, respecter les gestes barrières et porter le masque sous peine de verbalisation des services de police.

Cette déclaration ne vaut ni autorisation ni acceptation du lieu de rassemblement.

Je vous demande de veiller, en tant qu'organisateur, à faire respecter l'ordre public, la tranquillité publique et la liberté d'aller et de venir des personnes.

Le Préfet,

pour le Préfet, par délégation
Le Préfet
Bureau des polices administratives

Cyril GIBERT

Messieurs Julien GUIGUE et Christophe BABONNEAU
FFMC 69 / FFMC 42